



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

IFAP ABC Puériculture - Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
91 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris
01 42 40 15 65 - institut@abcpuericulture.com - www.abcpuericulture.com

N° déclaration d'existence : 11 75 13 987 75 - N° SIRET : 34482479200115 - NAF : 8891A

Avec le soutien de :



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Calendrier

Dépôt des candidatures : du 4 juillet au 7 octobre 2022 minuit

> Envoi du dossier à :

IFAP ABC PUERICULTURE - 91 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

Entretiens :

Du 17 octobre au 17 novembre 2022

Affichage des résultats :

22 Novembre 2022 à 14h en ligne

Date limite de confirmation d'inscription :

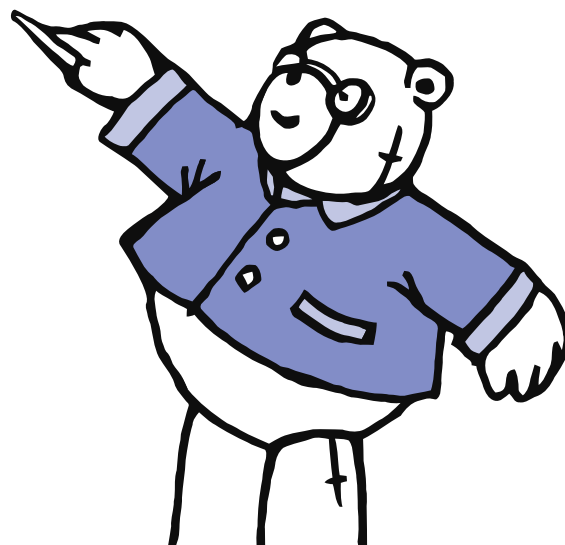
1^{er} décembre 2022

Pré-rentree :

13 décembre 2022

Rentrée :

2 janvier 2023





FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 4 juillet au 7 octobre 2022 minuit

Affichage des résultats : 22 Novembre 2022 à 14h en ligne

Date limite de confirmation d'inscription : 1^{er} décembre 2022

Pré-rentree : 13 décembre 2022

Rentrée : 2 janvier 2023

CONSEILS POUR VOUS AIDER

Vous devez faire, dans l'ordre :

> Une préinscription obligatoire

Vous devez cliquer sur le lien mis en ligne sur notre site :

<https://www.abcpuericulture.com/fr/institut-auxiliaire-puericulture/>

> Après avoir téléchargé le dossier :

Vous rassemblez toutes les pièces jointes demandées. Vous devrez nous montrer dans vos écrits :

- > Votre intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité, vos qualités humaines et capacités relationnelles,
- > Votre aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit,
- > Votre aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer,
- > Votre aptitude à collaborer et à travailler en équipe,
- > Vos aptitudes en matière d'expression écrite, orale,
- > Vos capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique.

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre. Évitez de recopier ce que vous trouvez sur les sites et forums internet. Soyez créatives, sincères. Parlez (par exemple), de ce que vous connaissez et ce qui vous attire dans le contenu de la formation, de votre projet professionnel à l'issue de la formation, d'expériences vécues au travail, en stage...

> N'oubliez pas de mettre la fiche d'inscription dans le dossier

> Vous enverrez ce dossier à :

- > IFAP ABC Puériculture - 91, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 4 juillet au 7 octobre 2022 minuit

Affichage des résultats : 22 Novembre 2022 à 14h en ligne

Date limite de confirmation d'inscription : 1^{er} décembre 2022

Pré-rentree : 13 décembre 2022

Rentrée : 2 janvier 2023

FICHE FORMATION

ÂGE ET SCOLARITÉ

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

ORGANISATION DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Sélection sur dossier : la sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture. **Les résultats d'admission seront affichés en ligne le 22 novembre 2022 à 14h00 en ligne.**

DURÉE DE LA FORMATION

Formation initiale : 12 mois (vacances incluses) du 2 janvier 2023 au 18 décembre 2023.

Contrat de professionnalisation : 14 mois du 2 janvier 2023 au 28 avril 2023.

COÛT DE LA FORMATION

Cursus 12 mois :

- > Coût individuel : 6 900€
- > CPF : 7 875€
- > Coût Région / ou organisme / ou employeur : 7 875€

Cursus 14 mois contrat de professionnalisation :

- > Coût employeur : 7 875€

FRAIS D'ADMISSION

- > 100 € : restant à la charge de l'élève

OBJECTIFS

- > Dispenser l'enseignement théorique et pratique au candidat pour lui permettre d'accompagner un enfant dans les activités de la vie quotidienne et de réaliser des soins adaptés à son état clinique,
- > Préparer les élèves au métier d'auxiliaire de puériculture, en associant l'apport de cours théoriques et de pratique professionnelle,
- > Permettre à chaque élève d'acquérir et d'approfondir ses connaissances, de développer ses capacités d'observation et d'analyse,
- > Aider l'élève à acquérir et développer des compétences dans la prise en charge globale de l'enfant, en lien avec la famille et dans toutes les situations professionnelles,
- > Guider et soutenir le candidat tout au long de la formation à valider ses modules et construire son identité professionnelle.

NOMBRE DE PLACES

Nombre total de places : 24, dont :

- > 14 places subventionnées par le Conseil Régional d'Ile de France,
- > 10 places non subventionnées.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 4 juillet au 7 octobre 2022 minuit

Affichage des résultats : 22 Novembre 2022 à 14h en ligne

Date limite de confirmation d'inscription : 1^{er} décembre 2022

Pré-rentree : 13 décembre 2022

Rentrée : 2 janvier 2023

SUBVENTION RÉGIONALE ET FINANCEMENT



CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ A LA SUBVENTION RÉGIONALE

> Le public éligible au SPRF est prioritaire

Élèves sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, jeunes inscrits en mission locale, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et bénéficiaires de contrats aidés remplissant les conditions suivantes) :

- > Ne pas avoir obtenu de diplôme, titre ou certification,
- > Être inscrit dans un institut de formation préparer le diplôme auxiliaire de puériculture sur un parcours de formation complet.

> Sont ensuite éligibles les publics hors SPRF suivants, en fonction des places disponibles :

- > Les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à la date de rentrée en formation,
- > Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétence),
- > Les bénéficiaires du RSA,
- > Les jeunes de moins de 25 ans inscrits en mission locale,
- > Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

> Public non éligible

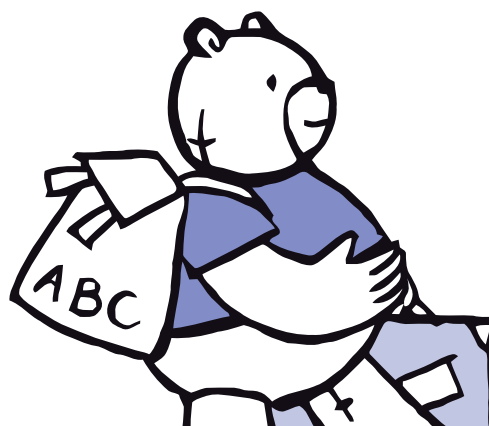
- > Agents publics (y compris en disponibilité),
- > Salariés du secteur privé,
- > Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions Pro,
- > Les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,
- > Les apprentis,
- > Les passerelles,
- > Les personnes en validation des acquis de l'expérience.

> Autres financements possibles

- > Financement individuel,
- > Compte Personnel de Formation (CPF) : www.moncompteformation.gouv.fr,
- > CPF de transition professionnelle,
- > Contrat de professionnalisation,
- > Contrat d'apprentissage,
- > Plan de développement des compétences,
- > Pôle Emploi.

> Pour + de renseignements

Nous contacter : 01 42 40 15 65.





FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 4 juillet au 7 octobre 2022 minuit

Affichage des résultats : 22 Novembre 2022 à 14h en ligne

Date limite de confirmation d'inscription : 1^{er} décembre 2022

Pré-rentree : 13 décembre 2022

Rentrée : 2 janvier 2023

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION ET À CLASSER DANS L'ORDRE SUIVANT :

L'incomplétude du dossier n'est pas un critère de rejet, mais sera pris en compte dans la notation

01. La fiche d'inscription complétée.

02. Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

03. Une lettre de motivation manuscrite.

04. Un curriculum vitae.

05. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat :

- > soit une situation personnelle ou professionnelle vécue,
- > soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation,

qui permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne. Ce document n'excède pas deux pages.

06. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français.

07. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale.

08. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).

09. Pour les ressortissants étrangers, lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titre ou de leur parcours professionnel, **les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe**. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

10. Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

11. Copie de la carte de sécurité sociale.

12. Copie de l'attestation de sécurité sociale en cours de validité.

13. Pour les demandeurs d'emploi : photocopie du courrier de Pôle-Emploi (de moins de 3 mois) indiquant la date d'inscription et le numéro d'identifiant.

14. Une fiche de liaison de mission locale, pour les candidats de moins de 26 ans, pouvant prétendre à la prise en charge de la Région.

15. Justificatif d'allocataire du RSA.

16. Justification d'un contrat PEC.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 4 juillet au 7 octobre 2022 minuit

Affichage des résultats : 22 Novembre 2022 à 14h en ligne

Date limite de confirmation d'inscription : 1^{er} décembre 2022

Pré-rentree : 13 décembre 2022

Rentrée : 2 janvier 2023

OBLIGATIONS VACCINALES

Tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et autres professions de santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer un part de ses études dans un établissement ou organisme privé ou public de préventions de soins, doit être immunisé contre, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B, la tuberculose.

Les élèves en formation d'auxiliaire de puériculture doivent donc impérativement présenter au plus tard le premier jour de la rentrée (2 janvier 2023) :

- > Un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine
- > Un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par le code de santé publique.

> Ce dossier médical à compléter vous sera remis le jour de la pré-rentree.

Une contre-indication à ces vaccinations constitue une contre-indication à suivre la formation.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- > DT polio
- > Hépatite B et sérologies
- > BCG et dernier test tuberculinique
- > Pass Vaccinal Covid-19 complet

VACCINATIONS FORTEMENT RECOMMANDÉES :

- > Rubéole
- > Rougeole
- > Oreillons
- > Grippe

> Nous vous invitons dès à présent à vérifier votre statut vaccinal et à débiter les mises à jour le plus tôt possible car il y a plusieurs injections à faire.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dossier complet à retourner à :
IFAP ABC Puériculture
91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

FICHE D'INSCRIPTION – RENTRÉE JANVIER 2023

Nom de naissance : _____ Nom marital : _____

Prénoms 1, 2, 3 : _____

Date de naissance : __/__/____ Lieu de naissance : _____ Département : ____

Nationalité : ____ Tél. portable : _____ Adresse e-mail : _____

Adresse postale : _____

Code postal : ____ Ville : _____

N° de sécurité sociale : ____

Pour les salarié(e)s ABC Puériculture, indiquer le nom de la structure : _____

DIPLÔME	ANNÉE D'OBTENTION	EN COURS
Baccalauréat série : _____		☐
CAP Petite Enfance (avant réforme 2017)		☐
BEP intitulé		☐
Autre :		☐

Je suis en situation de handicap (RQTH) : ☐ OUI ☐ NON

Je bénéficie d'un tiers temps pour les examens : ☐ OUI ☐ NON

Choix de la formation envisagée :

> Coursus en 12 mois : ☐ Prise en charge individuelle : 6 900€ ☐ CPF : 7 875€

☐ Prise en charge Région ou organisme ou employeur : 7 875€

> Coursus en 14 mois (contrat de professionnalisation) : ☐ Prise en charge employeur : 7 875€

Frais d'admission : 100 € restant à la charge du candidat, à régler par chèque à l'ordre d'ABC PUERICULTURE. Cette somme sera versée après les entretiens et admission définitive. Non remboursable en cas de désistement.

☐ J'autorise l'IFAP d'ABC Puériculture à afficher mon nom sur la liste des résultats à l'IFAP et sur le site internet d'ABC Puériculture.

Fait à : _____ Le : __/__/____ Signature : _____



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

VOTRE SITUATION A L'ENTRÉE EN FORMATION

o Demandeur d'emploi

N° identifiant Pôle-Emploi :

Agence Pôle-Emploi :

Dernière date d'inscription à Pôle Emploi :

___/___/_____

Vous êtes indemnisé au titre de :

- ☐ Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
- ☐ Allocation spécifique de solidarité (ASS)
- ☐ Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- ☐ Autre, précisez : _____

o En poursuite d'étude

Quel est le niveau le plus élevé de diplôme obtenu ? :

- ☐ Niveau 4 : (BAC, BAC ASSP....)
- ☐ Niveau 5 : (BTS - DUT)
- ☐ Niveau 6 : (Licence)
- ☐ Niveau 7 : (Master)
- ☐ Autre précisez : _____

o En activité (salarié)

Poste occupé :

Coordonnées de votre employeur actuel

Nom de la structure :

Adresse :

Téléphone : _____

E-Mail : _____

Type de contrat

☐ CDD contrat à durée déterminée

Date de fin de contrat : ___/___/_____

☐ CDI contrat à durée indéterminée

☐ Contrat d'apprentissage (alternance)

☐ Contrat de professionnalisation (alternance)

☐ Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

☐ Intérimaire : _____

☐ Autre : _____